

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Guy PONTOUS - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Guy SAUVAYRE - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 004-128/14/BC

**■ Approbation d'un bail à construction au profit de la Sogima sur la dalle de la Blancarde au 340, boulevard Chave à Marseille 5ème arrondissement.
DUF 14/11539/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière de Plan Local de l'Habitat et a adopté son nouveau programme pour la période 2012-2018

Dans le domaine de l'habitat social et compte tenu du rattrapage qui doit être effectué Marseille Provence Métropole accompagne les bailleurs sociaux avec la délégation de l'Aide à la pierre.

Dans ce contexte, des négociations ont été entreprises avec la Sogima pour la réalisation d'un programme de logement sociaux, locaux d'activités et/ou bureaux, avec un bail à construction sur la dalle du parking de la Blancarde et ouvrages techniques du Tramway situé sur l'ancien site de l'Alhambra à Marseille 5^{ème} arrondissement et cadastrée 822 B 0101, 822 B 0112, 822 B 0105.

Ainsi la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole consent à la Sogima un bail à construction d'une durée de 55 ans, en vue de la réalisation de 36 logements sociaux, de locaux d'activités et/ou bureaux pour un loyer cumulé de 417 600 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

**Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004/094/14 CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;
- L'avis de France Domaine du 7 février 2014 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'approbation du bail à construction par le Communauté Urbaine au profit de la Sogima doit permettre la construction de logements sociaux de locaux d'activité et ou de bureaux.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bail à construction ci-annexé au profit de la Sogima pour un montant cumulé de 417 600 euros sur des lots de volume issus de parcelles cadastrées 822 B 0101 , 0112 , 0105 à Marseille 5^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ce bail à construction et tout document inhérent à celui-ci.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole-Nature775-Fonction 824-Sous politique C130.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER